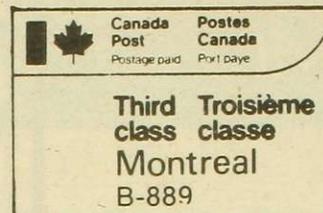


le travail

Edition nationale
septembre 1978
volume 53, numéro 5



Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q. H2X 3J1



Méridien-Montréal

LA CSN L'EMPORTE



Malgré l'absolution de dernière heure donnée par la FTQ à l'Union Internationale des Employés d'hôtel, motel et bar, la CSN a remporté fin août une éclatante victoire contre le syndicat américain en obtenant 48.3% des voix d'un scrutin qui s'est tenu à l'Hôtel Méridien sous la surveillance du ministère du travail.

Notre centrale a remporté la victoire contre les teamsters, union corrompue qui est l'objet de plusieurs poursuites criminelles aux Etats-Unis, et contre le local 31 de l'Union Internationale des employés d'hôtel, motel et bar, citée devant la Commission d'Enquête sur le Crime Organisé au Québec.

Voici les détails du scrutin: 48.3% à la CSN, 26.7% aux Teamsters et 9.3% au local 31.

Pour le président de la CSN, Norbert Rodrigue, "ce vote vient démontrer que la campagne d'organisation déclenchée par la CSN dans les grands hôtels du Québec ne peut être qu'un succès puisque les employés de ce secteur ont décidé de se débarrasser des bandits de ce syndicalisme américain qui exploite les travailleurs plutôt que de leur venir en aide."

Cette victoire est d'autant plus importante que les travailleurs qui faisaient campagne pour la CSN avaient été menacés aussi bien par les employeurs que par les gros-bras des Teamsters et du Local 31.

La CSN demande donc au Ministère du travail d'accréditer sur le champ le syndicat des Employés de l'Hôtel Méridien (CSN).

De plus, la CSN a été la seule à faire signer des cartes d'adhésion à plus de 60% des employés et, elle a obtenu la majorité des votes exprimés. D'autre part, cette lutte pour l'accréditation dure depuis 1 an 1/2 dans un établissement où il y a un roulement de personnel de 200 pour cent annuellement.

La CSN se croit donc en droit de représenter ces employés.

Si le Ministère du travail refusait de rendre une décision favorable à la CSN, on ne pourrait que conclure une fois de plus, que la CSN, malgré le fait qu'elle représente 60% des employés, est victime de discrimination.



UN BÛCHEUX CHEZ LES BÛCHERONS

Pour faire le travail de président de la CSN, il faut être un bûcheux. Norbert Rodrigue l'est comme il fut aussi bûcheron il y a une vingtaine d'années. "Mon premier travail hors de la maison," dira-t-il. C'est donc à ce double titre de président et d'ex-bûcheron qu'il est allé rendre visite cet été aux travailleurs forestiers de La Mauricie, travailleurs syndiqués qui viennent de reconformer leur allégeance CSN suite à un maraudage du Syndicat Canadien des travailleurs du papier. Un millier de travailleurs qui viennent d'entreprendre leurs

négociations avec la Compagnie Internationale de Papier (CIP) et qui comptent bien faire cesser l'exploitation dont ils sont victimes, en particulier par l'abolition du travail à la tâche. Car, comme dit l'un d'eux: "Le seul progrès qu'on a connu ces dernières années, c'est qu'avant on se levait à 6 heures pour faire notre journée alors qu'aujourd'hui on doit se lever à 5 heures."

Ce qui veut dire qu'avec le travail à la tâche, les bûcherons sont obligés de courir plus vite pour joindre les deux bouts.

Norbert Rodrigue visite les forestiers de La Mauricie

la chronologie judiciaire de la Commonwealth Plywood pages 4 et 5

Le conflit de la Commonwealth Plywood est un exemple frappant de l'utilisation du judiciaire pour réprimer les revendications des travailleurs.

"C'est le coeur des bûcherons qu'ils veulent avoir..." pages 6 et 7

Il s'agit d'un compte-rendu du voyage que Norbert Rodrigue a effectué cet été dans les camps de bûcherons de la CIP, sur les limites de la St-Maurice, au nord de La Tuque.

Les conflits pages 8 et 9

Du Bas du fleuve (la coopérative agricole du Bas St-Laurent) à Montréal (Radio-Québec et Radiomutuel), les travailleurs en conflit luttent pour le respect. Leurs victoires (règlements en page 9) démontrent la justesse de leurs luttes.

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). Publié mensuellement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les diverses instances de la centrale et de refléter le plus fidèlement possible la vie des organismes et des syndicats membres.

Direction: Michel Rioux, service de l'information de la CSN.

Responsable: Jacques Gauthier.

Rédaction: Jacques Gauthier, Clément Gauthier et toutes les personnes dont les noms apparaissent en fin d'articles.

Photographie: Jean-Claude Champagne et Pierre Gauvin-Evrard.

Mise en page: Jacques Gauthier.

Le journal Le Travail n'est pas responsable des textes qui lui sont envoyés pour publication. Le responsable ainsi que la direction se réservent le droit de publier ou non ces textes, selon les besoins. Il est également compris que les textes peuvent être réécrits ou plus simplement servir de base à un nouveau texte.

La reproduction et l'utilisation de textes publiés est non seulement permise mais encouragée.



Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

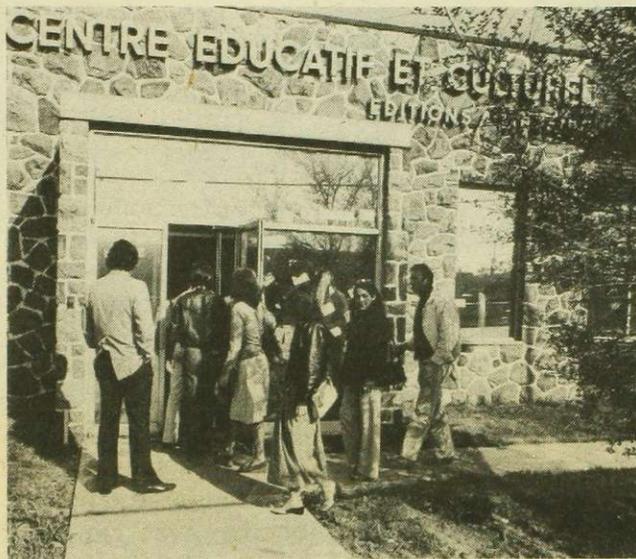
premier arbitrage selon la loi 45

VICTOIRE AU CENTRE ÉDUCATIF

Après 21 mois de grève, les travailleurs du CEC ont gagné: le premier syndicat dans le secteur de l'édition et de la librairie a maintenant une convention collective.

Les patrons du CEC (Centre Educatif et Culturel) ont fait appel, en février dernier, pour que soit déterminé par le conseil d'arbitrage une première convention collective. Les patrons du CEC (La Presse, Power Corp. et Hachette) tentaient par là d'éliminer les ententes de février, qui déjà consacraient la victoire du syndicat, et de repartir à zéro. Leur peine doit être grande aujourd'hui devant la sentence arbitrale qui a été rendue.

Pour en apprécier le contenu, d'ailleurs, il faut se rappeler l'historique de ce conflit.



Le patron refuse le syndicat

Dès la formation du syndicat, les patrons ont tout fait pour le casser: congédiement de trois dirigeants syndicaux, mises à pied, harcèlement, refus de négocier. Tout ça parce qu'un petit groupe de personnes réclamaient le droit de s'organiser en syndicat, le droit de négocier des salaires, une sécurité d'emploi, des conditions de travail décentes afin de mettre un terme à l'arbitraire patronal.

Or qu'en est-il aujourd'hui après ce recours patronal à la loi 45 qui forçait le retour au travail des grévistes et cela sans conditions?

Une victoire éclatante

Après 21 mois de grève, nous avons imposé un syndicat au CEC, les employés congédiés sont ré-

intégrés et enfin une convention collective dans laquelle nous retrouvons l'essentiel des revendications pour lesquelles nous nous sommes battus. En voici un résumé: sur le plan des **salaires**, le salaire d'entrée minimum sera de \$180 avec une augmentation de 10% la deuxième année du contrat; pour la **sécurité d'emploi**, 18 postes sur 27 sont garantis comme plancher d'emploi; dès la première année, les travailleurs vont pouvoir profiter de trois semaines de **vacances**; des **clauses professionnelles** qui garantissent aux éditeurs, notamment, l'autonomie essentielle à l'accomplissement de leur travail; un **congé de maternité** de cinq mois sans solde mais où l'employeur, durant les 15 semaines d'assurance-chômage, couvre la différence de salaire entre la prime de chômage et le salaire au travail.

Autant de raisons pour affirmer qu'il s'agit là d'une victoire syndicale importante.

Les raisons de la victoire

Il y a d'abord et avant tout la combattivité et la détermination des 12 grévistes qui se sont battus sans relâche durant 21 mois mais aussi l'appui de centaines et de centaines de travailleurs qui nous ont appuyé sur la ligne de piquetage, dans les manifestations, par leurs dons d'argent. Et parmi ceux-ci, les travailleurs de La Presse et du Montréal-Matin dont on se souvient notamment du blocage de La Presse le 8 juin 1977. Une victoire arrachée également grâce au dernier congrès de la CSN où les délégués votaient à l'unanimité un appui inconditionnel aux travailleurs du CEC pour que la loi 45 ne signifie pas la mort du syndicat, la perte de leur emploi.

C'est donc dans ce contexte que le conseil d'arbitrage a rendu sa sentence. Il n'avait pas le choix, il devait respecter les gains des travailleurs.

En fait, la loi 45 n'a fait que retarder le règlement et ne pouvait que donner, compte-tenu de la bataille menée, une reconnaissance légale à cette victoire gagnée par la mobilisation et la solidarité.

Nous savons donc que ce n'est pas à la loi 45 que nous devons cette victoire mais bien à la solidarité syndicale. C'est là une leçon importante. Croire le contraire serait une erreur, il ne doit y avoir aucune illusion là-dessus. Être tenté de substituer à la mobilisation un recours à la loi 45, c'est remettre à d'autres qu'à nous-mêmes notre sort ainsi que celui de nos organisations syndicales, qui sont notre seule force.

Lorraine Bégin
présidente du syndicat

agenda

Le Travail publie ici, au meilleur des renseignements obtenus, un agenda des activités dans le mouvement au cours du mois qui vient.

SEPTEMBRE

6-7-8: Bureau confédéral de la CSN, à Montréal, au Centre St-Pierre-Apôtre.

du 11 au 15: Bureau fédéral de la Fédération des affaires sociales (FAS/CSN) à

14-15-16: Congrès de la Fédération des mines et de la métallurgie, à Chicoutimi.

15-16-17: Congrès du Conseil central des Laurentides, à St-Donat.

17-18-19: Réunion conjointe Bureau confédéral de la CSN / salariés de la CSN, à Québec.

23-24-25: Congrès du Conseil central du Saguenay / Lac St-Jean.

26-27-28-29: Congrès du Conseil central de Québec.

13-14-15: Congrès du Conseil central de Trois-Rivières.

OCTOBRE

1-2-3: Congrès du Conseil central de Joliette.

4-5-6-7: Conseil confédéral de la CSN, à Québec.

La CSN cet automne

LE TRAVAIL À FAIRE

Pendant les périodes de crise économique comme celle que nous traversons présentement, les pouvoirs économiques et politiques s'attaquent, pour se maintenir, aux droits et libertés. Il suffit de se rappeler les atteintes des gouvernements contre le droit à la vie privée (par l'écoute électronique et le viol du courrier), les restrictions à la liberté de négociation et au droit de grève, les coupures de budget dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale, les restrictions à l'assurance-chômage...

Face à cette situation, le 49^{ième} congrès de la CSN de juin dernier a décidé de priorités d'organisation et d'action à mettre en branle dès maintenant. Il a de plus décidé de réactualiser les revendications sociales du mouvement et de développer davantage nos moyens de défense des intérêts des travailleurs sur le terrain politique.

Une telle orientation est urgente si nous voulons préserver les droits acquis des travailleurs.

Le chômage est alarmant

Depuis quelque temps, le chômage atteint des seuils jamais connus. Nous avons aujourd'hui au Canada plus de 1,000,000 de chômeurs alors que le total des emplois disponibles, y compris les emplois spécialisés, les emplois temporaires et les emplois à temps partiel ne dépassent pas les 50,000. De plus, l'inflation, loin de diminuer, galoppe aujourd'hui au même rythme qu'avant les contrôles établis par le gouvernement Trudeau (C-73). Même chose pour les profits des compagnies qui après un léger ralentissement ont retrouvé les taux record de 1974.

C'est donc dans ce contexte que le Congrès de la CSN a estimé urgent de proposer aux syndiqués et aux syndicats CSN

— de participer activement à la campagne pour le maintien de l'emploi et contre le chômage qui doit avoir lieu au cours de l'automne;

— de tenir compte, dans les négociations locales et sectorielles les problèmes des chômeurs;

— de maintenir, dans la mesure du possible, les liens des syndicats avec les travailleurs mis à pied;

— et de mettre de l'avant des revendications visant la création d'emplois, la réduction des droits de gérance, l'organisation du travail, la sécurité d'emploi.

Ces revendications étant indissociables de nos revendications plus larges et qui cherchent à protéger les jeunes travailleurs, les travailleurs immigrants, les travailleurs retraités, les assistés sociaux ainsi que les handicapés.

L'unité syndicale

Le Congrès a aussi décidé que le débat sur l'unité syndicale devait se poursuivre dans chaque syndicat et que des actions unitaires devaient être entreprises à tous les niveaux. Même si cette marche vers l'unité marque le pas présentement dans tout le mouvement syndical, l'unité constitue et demeure un objectif vers lequel doivent tendre nos actions syndicales.

La question nationale

L'exécutif de la CSN a soumis au congrès un programme systématique de consultation et de discussion sur la question nationale, lequel devrait conduire à une position autonome du mouvement syndical lors d'un congrès spécial sur la question.

L'importance de la question nationale n'est pas à démontrer. Notre rôle syndical, cependant, est de préserver et de défendre les intérêts spécifiques des travailleurs et des masses populaires.

Enfin, nous devons nous mobiliser afin de débarrasser une fois pour toutes le domaine des relations de travail de la procédure d'injonction avec les pénalités reliées à l'outrage au tribunal. Cette manœuvre judiciaire a prouvé depuis longtemps sa partialité.

**Syndicalement,
Norbert Rodrigue.**

Les 500 travailleurs de Cadbury

NON À LA FERMETURE !

C'est 500 travailleurs et travailleuses qui ont appris, le 8 juillet qu'on les jetait à la rue après avoir donné en moyenne 14 ans de leur vie active chez Cadbury.

C'est 500 travailleurs et travailleuses qui, avec une moyenne d'âge de 40 ans, se voient acculés au chômage et ensuite, pour beaucoup d'entre eux, à l'assistance sociale.

Et pourtant, Cadbury n'est pas en faillite. C'est une multinationale établie dans 19 pays avec un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et demi de dollars et des profits de 25 à 30 millions par année. Cadbury, après avoir tiré des profits de ces travailleurs pendant 60 ans, déménage en Ontario, dans une usine bâtie avec ces profits et, tenez-vous bien, déménage par hasard le 15 novembre, une coïncidence, selon les boss!!!

Les travailleurs n'acceptent pas et n'accepteront pas cette fermeture. Ils exigent du gouvernement une enquête publique sur ce cas, ils exigent que le gouvernement adopte une politique ferme face aux fermetures d'usines dans le sens des propositions maintes fois présentées par la CSN, par exemple l'institution d'une caisse de stabilisation

de l'emploi. En ce sens, les travailleurs et la CSN ont rencontré plusieurs représentants du gouvernement québécois. Ils ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire si ce n'est que d'appuyer un boycottage.

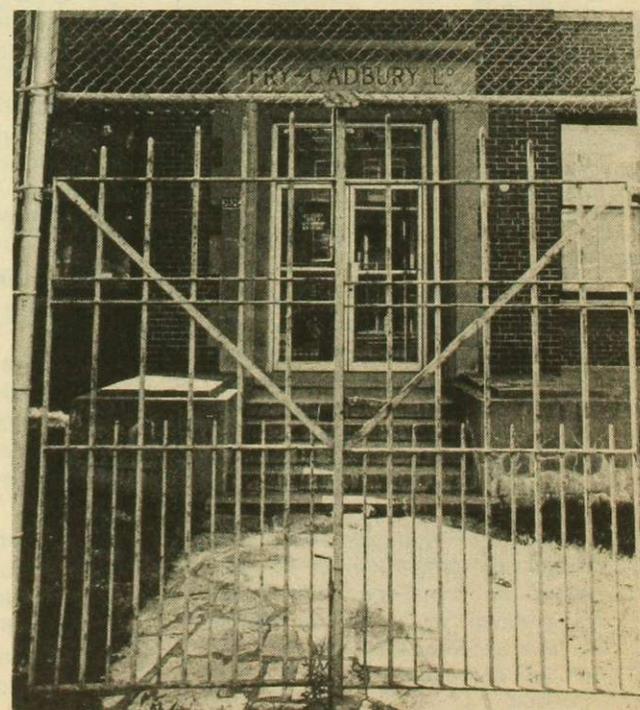
Rodrigue Tremblay, ministre de l'Industrie et du commerce, nous a même dit que nous n'avions qu'à revendiquer une meilleure sécurité d'emploi!!! Comme si cela changeait quelque chose dans un cas de fermeture...

Ces réponses sont inacceptables. Le gouvernement a une responsabilité première dans ces cas de fermetures et de déménagements.

De notre côté, nous demandons à tous les membres de la CSN de boycotter les produits de Cadbury, de Schweppes Powell Ltée, c'est-à-dire les tablettes de chocolat Cadbury, les boissons gazeuses Schweppes et les jus et confitures Welch.

Cadbury doit perdre les 30% du marché québécois qu'il occupe, c'est le seul moyen de toucher ces gens.

**LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS
DE CADBURY.**



LA MATRAQUE LÉGALE

Un conflit de liberté syndicale

Le conflit de la Commonwealth Plywood a commencé lorsque les travailleurs ont décidé de se débarasser du syndicat pourri et collaborationniste de Donat Thériault, l'Union Internationale des Remboureurs, en faisant, le 30 août 1977, une demande d'accréditation pour un syndicat CSN. Immédiatement, le boss Caine réagit. Il n'est pas question pour lui de perdre le contrôle du syndicat. Il n'est surtout pas question d'avoir à négocier une vraie convention collective qui profiterait aux travailleurs en leur garantissant salaires décents, sécurité d'emploi, sécurité au travail.

La "crise économique"

Ainsi, le 16 septembre 1977, avec un préavis d'une semaine seulement alors que le délai légal est de trois mois, la compagnie met à pied 118 des 220 employés, dont l'exécutif et les principaux militants du syndicat CSN. "Crise économique", dit Caine. "Provocation anti-syndicale", disent les travailleurs, qui débraient le 19 septembre et établissent des lignes de piquetage devant l'usine.

La grosse équipe

Tout de suite s'installe l'appareil de répression judiciaire sous les précieux conseils du bureau d'avocats Byers, Casgrain, avocats entre autres du Conseil du Patronat, de l'Association des Mines d'amiante... Le texte principal relate les péripéties de ce matraquage.

Parallèlement, le trio Casgrain-Caine-Thériault tente de brouiller les cartes syndicales: au moyen de fausses cartes CSN, ils syndiquent les scabs, signent une convention bidon, la déposent au ministère du Travail qui, malgré les avertissements de la CSN, l'accepte.

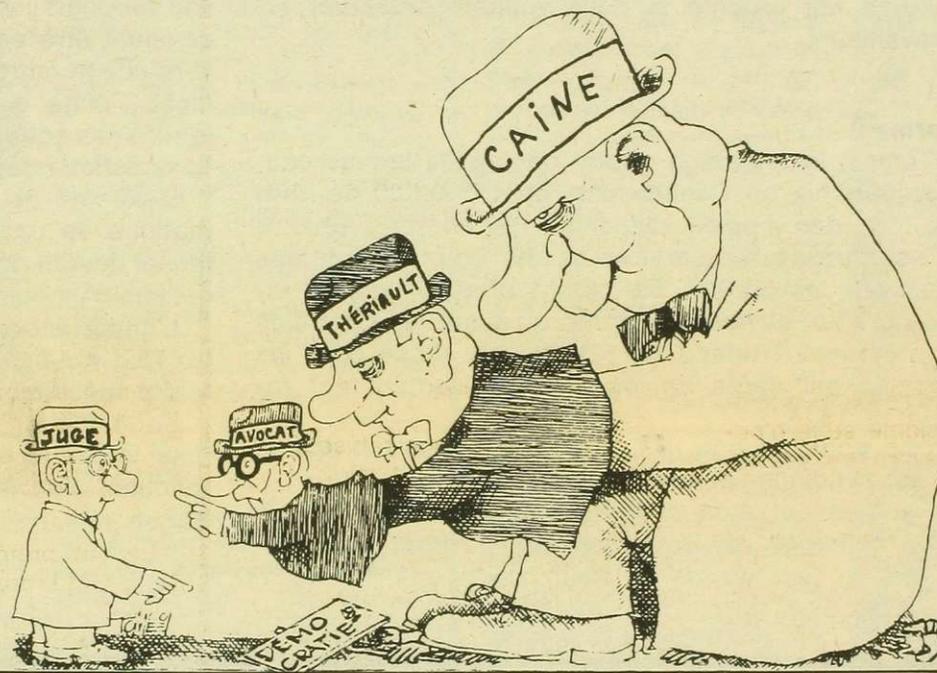
Les travailleurs CSN demandent alors au ministre du Travail Pierre-Marc Johnson d'annuler cette convention, ce qu'il refuse. La même démarche est entreprise devant les tribunaux mais le juge décide qu'il doit d'abord répondre aux procédures d'injonction et d'outrages que Caine lui sert à la pochetée.

Il est ainsi impossible de régler ce qui est présentement le point central du brouillage de ce conflit, à savoir la fausse convention du faux syndicat CSN mis sur pied par les deux faux-jetons Caine et Thériault.

Les 17 août et 11 septembre derniers, le président de la CSN, Norbert Rodrigue, le troisième vice-président, André L'Heureux, ainsi que quatre militants CSN se retrouvaient devant un juge de la Cour Supérieure à St-Jérôme pour répondre à des accusations d'outrages au tribunal portées par le patron de la Commonwealth Plywood, William P. Caine. Les six accusés risquent la prison.

Il ne s'agit pas là, cependant, d'un fait excep-

tionnel. Cette poursuite judiciaire n'est qu'un coup de plus que le patron de la Commonwealth essaie de porter aux travailleurs en grève de son usine de Ste-Thérèse ainsi qu'au mouvement qui l'appuie. Un coup de plus où Caine et ses conseillers utilisent l'appareil judiciaire et les lois au profit de leurs intérêts particuliers. Utilisent l'appareil judiciaire comme une matraque.



les dates majeures

16 septembre 1977: congédiement de 118 employés de la Commonwealth Plywood.

19 septembre 1977: les travailleurs débraient sur un vote de 95% pour protester contre ce lock-out déguisé.

22 septembre 1977: Caine demande et obtient une première injonction provisoire interdisant le piquetage et ordonnant le retour au travail. Valable jusqu'au 28 septembre 1977.

28 septembre 1977: l'injonction est renouvelée jusqu'au 7 octobre 1977.

4 octobre 1977: la compagnie porte 42 accusations pour outrage au tribunal (non-respect de l'injonction du 22 septembre). Le syndicat CSN avait été accrédité la veille.

11 octobre 1977: la compagnie demande une injonction interlocutoire alors que le syndicat CSN demande une injonction pour forcer la compagnie à reprendre à son emploi les travailleurs mis-à-pied illégalement.

12 octobre 1977: arrestation de cinq grévistes: une femme pour assaut sur un policier et quatre autres pour entrave à la justice.

14 octobre 1977: la demande d'injonction interlocutoire de la compagnie est rejetée. "Elle n'a pas les mains propres", dit le juge. La demande d'injonction du syndicat est également rejetée et la cause est placée en appel.

25 octobre 1977: la compagnie demande et obtient une nouvelle injonction provisoire interdisant la grève et le piquetage.

26 octobre 1977: arrestation d'un gréviste sur la ligne de piquetage.

28 octobre 1977: condamnations pour outrages au tribunal (suite aux requêtes de la compagnie du 4 octobre); une quarantaine de personnes sont condamnées à des amendes variant de \$250 à \$700.

1er novembre 1977: trois autres personnes sont arrêtées sur la ligne de piquetage.

4 novembre 1977: le syndicat CSN inscrit les condamnations du 28 octobre en appel.

7 novembre 1977: la compagnie porte de nouvelles accusations d'outrage au tribunal. L'injonction provisoire est prolongée jusqu'au 9 novembre.

9 novembre 1977: la provisoire est prolongée jusqu'au 11 novembre.

11 novembre 1977: la provisoire est prolongée jusqu'au 22 novembre.

11 novembre 1977: le syndicat CSN obtient une injonction contre l'Union des remboureurs, Donat Thériault, Hélène Grignon et autres dirigeants du "faux" syndicat pour leur interdire de se servir du nom du syndicat. Valable jusqu'au 17 novembre. Prolongée ensuite successivement jusqu'au 22 novembre, 2 décembre, 12 décembre, 21 décembre alors que l'injonction devient interlocutoire.

24 novembre 1977: requête et injonction de la compagnie contre le Ministère du travail.

25 novembre 1977: les outrages au tribunal sont signifiés aux grévistes et la requête en injonction du 24 novembre est rejetée. Cette cause est en appel.

Marcel Pepin en Amérique Latine

LES TRAVAILLEURS VONT SE LIBÉRER TOUS ENSEMBLE

Marcel Pepin, président de la Confédération Mondiale du Travail et ex-président de la CSN, a participé cet été à une mission syndicale dans deux pays d'Amérique centrale, le Salvador et le Nicaragua, ainsi que dans deux pays des Antilles, la République Dominicaine et Haïti.



Le but premier de cette mission de la CMT était de constater la situation déplorable des travailleurs de ces pays ainsi que de leurs organisations syndicales, victimes d'une répression constante et sans merci. Constater aussi que si les militants de ces pays prennent tous les risques possibles pour s'en sortir, ils ont besoin de notre appui, du soutien que nous pouvons leur accorder en faisant l'effort nécessaire pour comprendre leur situation et en faisant pression pour que leurs droits soient reconnus, pour que l'appui de nos gouvernements

soient retirés à ces pays, que les ventes d'armes à ces régimes dictatoriaux cessent enfin. L'appui que nous pouvons aussi leur accorder concrètement, nous les travailleurs québécois, en bloquant, par exemple, le transport de marchandises vers l'un de ces pays, en se battant contre une compagnie établie chez nous qui ne respecte pas les travailleurs de là-bas.

Il faut que les travailleurs d'ici apprennent à développer cette solidarité internationale de manière active, concrète. Les travailleurs doivent se libérer tous ensemble.

les capitalistes canadiens

BON PREMIERS AU CHILI

Selon Chili-Québec Informations, le Canada est devenu le plus important investisseur étranger dans le Chili de Pinochet, les multinationales canadiennes se plaçant avant les américaines.

Noranda en tête

Parmi ces compagnies canadiennes, la Noranda a une place d'honneur dans l'estime des militaires-assassins du Chili puisqu'avec son investissement de \$350 millions, cette compagnie ontarienne fortement installée au Québec a réalisé le plus gros investissement dans ce pays depuis le coup d'é-

tat militaire de septembre 1973. Un autre groupe de compagnies canadiennes, ayant à leur tête la Falconbridge Nickel, investissent aussi dans le cuivre chilien.

Elles sont, pour ce faire, soutenues par les banques canadiennes qui prêtent nos épargnes au gouvernement chilien ainsi que par le gouvernement canadien qui utilise nos taxes pour favoriser, par le biais de la Société pour l'expansion des Exportations, l'installations des compagnies canadiennes à l'étranger.

note générale sur les procédures judiciaires

Au ministère de la Justice, il y a quatre dossiers concernant le conflit de la Commonwealth Plywood, trois étant inscrits à la Cour de St-Jérôme, district de Terrebonne, le quatrième ayant été inscrit à Montréal puis transféré à St-Jérôme.

La première cause concerne la première injonction, celle du 22 septembre, ainsi que les outrages au tribunal qui en ont résulté. Cette cause ne visait pas encore nommément le syndicat CSN simplement parce que ce dernier n'a été accrédité que le 3 octobre.

La deuxième cause, la plus volumineuse (il y a près de 600 pièces au dossier et l'imprimante de l'ordinateur a mis une demi-heure à la sortir) s'en prend cette fois à la CSN ainsi qu'à

ses composantes. Elle prend son point de départ avec l'injonction du 25 octobre 1977 et se continue toujours.

La troisième cause inscrite à St-Jérôme l'a été par le syndicat CSN contre le faux syndicat afin que ce dernier ne puisse utiliser le terme CSN.

La quatrième cause fut inscrite à Montréal pour Caine contre le ministre du travail Johnson et visait à empêcher le ministère du travail à s'ingérer dans le conflit. Caine est logique: ce conflit n'est pour lui qu'un conflit de juridiction entre deux syndicats.

La chronologie qui se trouve dans cette page prendrait les 12 pages du journal s'il fallait tenir compte de la totalité des procédures entreprises. Nous nous limitons à l'essentiel.

22 novembre 1977: l'injonction interlocutoire interdisant la grève et le piquetage est accordée à la compagnie par le juge Perry Meyer. Les causes pour outrages au tribunal sont devant la Cour.

15 décembre 1977: 22 travailleurs sont condamnés pour outrages au tribunal à des peines de prison allant de six jours à deux mois. Le syndicat et les travailleurs sont en appel de ce jugement.

19 décembre 1977: nouvelle signification pour une troisième série d'outrages au tribunal contre les grévistes.

23 janvier 1978: le procès pour la troisième série d'outrages au tribunal débute au Palais de Justice de St-Jérôme. Ce procès va durer six semaines.

24 janvier 1978: nouvelle requête pour outrages au tribunal.

2 février 1978: comparution du conseil central des Laurentides sur la quatrième série d'outrages.

21 février 1978: la compagnie demande que soit accordé à la police le pouvoir d'arrêter sur les lignes de piquetage toute personne pour identification. Ce pouvoir est refusé à la compagnie dès le lendemain.

10 mars 1978: deux militants ont leur procès en Cour criminelle à St-Jérôme. L'un est acquitté, l'autre condamné à \$200 d'amende.

13 mars 1978: en Cour Supérieure à St-Jérôme pour la quatrième série d'outrages au tribunal.

22 mars 1978: le juge Greenberg rejette la troisième série d'outrages au tribunal.

12 avril 1978: rejet de la quatrième série d'outrages.

18 avril 1978: nouvelle injonction obtenue par la compagnie et ordonnant notamment à la CSN et à Norbert Rodrigue de cesser toute mobilisation

autour du conflit de la Commonwealth Plywood. La CSN, la fédération du bâtiment et du bois (FNSBB) et le Conseil central des Laurentides sont visés.

19 avril 1978: 85 manifestants sont arrêtés alors qu'ils piquetaient devant la Commonwealth.

21 avril 1978: le ministre du travail, en formant un comité de médiation spécial, demande qu'une trêve judiciaire soit respectée.

27 avril 1978: le juge refuse de renouveler l'injonction du 18 avril.

7 juin 1978: la police charge 300 congressistes de la CSN qui manifestent devant l'usine et en arrête sept.

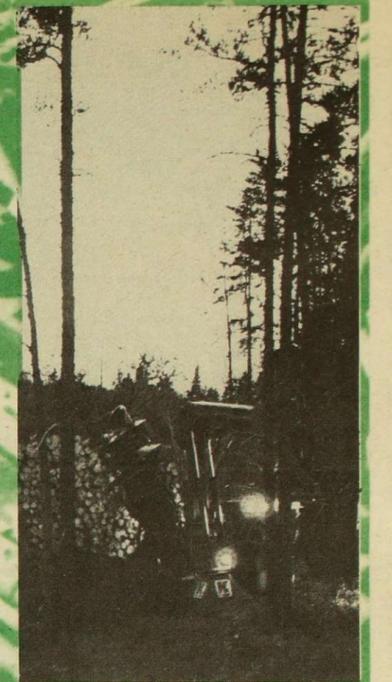
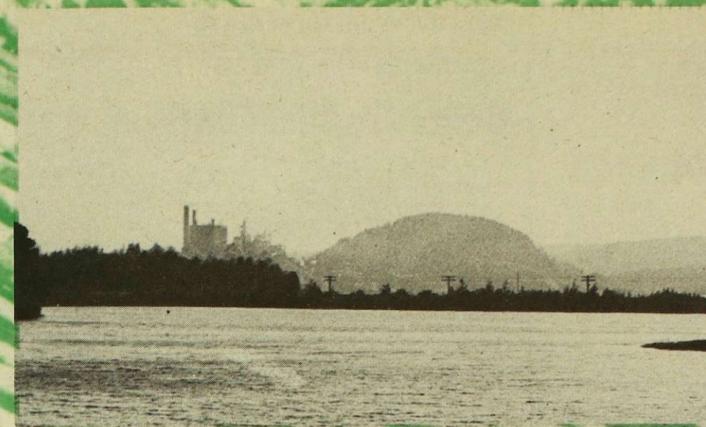
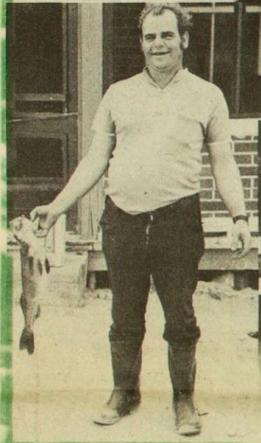
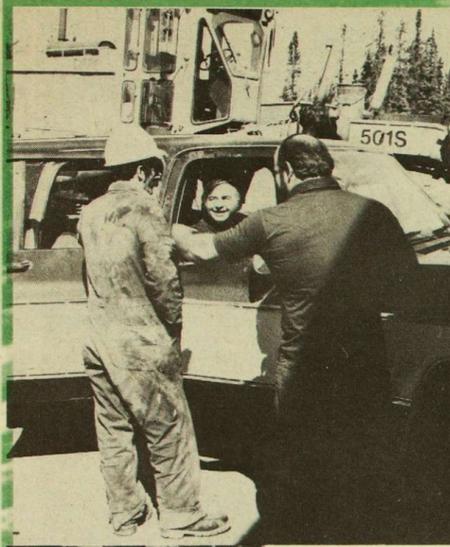
20 juin 1978: la compagnie porte des accusations d'outrages contre six personnes visées par l'injonction du 18 avril: Norbert Rodrigue, président de la CSN, André L'Heureux, Robert Kieffer, Gilles Pagé, Serge Loyer et André Gascon.

12 juillet 1978: la compagnie réclame de la CSN la modique somme de \$1,980,000 pour dommages et intérêts causés par la perte de production et dommages à la propriété privée.

19 juillet 1978: la compagnie porte de nouvelles accusations pour outrage au tribunal contre 10 travailleurs de la compagnie Francon ainsi que contre Robert Kieffer et André Gascon, militant CSN de la Commonwealth. Pour ce dernier, il s'agit d'une sixième accusation pour outrages.

17 août 1978: les six accusés du 20 juin, dont Norbert Rodrigue, se présentent en Cour à St-Jérôme pour le début de leur procès. La cause est remise. Elle reprend le 11 septembre.

26 septembre 1978: début d'une commission parlementaire sur le conflit de la Commonwealth Plywood. Le ministre du travail a déclaré en attendant cependant peu de résultat.



Un bûcheux chez les bûcherons

"C'EST LE COEUR DES BÛCHERONS QU'ILS VEULENT AVOIR..."

Les vieux bûcherons de La Loutre, au barrage Gouin, ne ressemblent pas aux bûcherons de la publicité. "Notre travail est pénible et dur. Se lever à 5 heures, bûcher toute la journée, avec toutes les misères. L'été les mouches, l'hiver le froid. Et les contremaîtres qui sont partout et ne nous respectent pas... Ils ont peur de sourire aux bûcherons parce qu'ils savent qu'ici nous avons des salaires trop bas pour vivre. Pour nous, ici ou ailleurs, c'est pareil. De toute façon, il n'y a rien nulle part pour qui se cherche du travail."

Les bûcherons de La Loutre, qui travaillent à forfait pour le jobber Morin ("...un jobber en petit soulier, un bon gars comme nous autres..."), sont des bûcherons traditionnels et leur outil principal, c'est la scie mécanique. Leur travail consiste à faire du bois de huit pieds.

Ils sont de vieux bûcherons. En général, ils bûchent depuis 15 à 25 ans, toujours à la tâche, toujours à la job, comme tous les bûcherons. Les bûcherons de La Loutre gagnent en moyenne autour de \$150 par semaine de six jours d'ouvrage. Certains font \$200. Ils sont payés à la corde mais le bois est divisé en classes et les classes sont fixées par des étudiants engagés par la compagnie. Les bûcherons de La Loutre ont nettement l'impression de se faire jouer sur ce point précis. "Depuis quatre ans, mon salaire n'a pas augmenté: le prix du bois coupé augmente mais les classes de bois diminuent continuellement. Quand il n'y avait pas de machine, on vivait mieux que ça..."

De plus, les bûcherons paient à même leurs salaires l'achat et l'entretien de leurs outils.

Les nouveaux bûcherons

Et le coût d'achat et d'entretien n'est pas le même pour tous les outils. Les bûcherons de La Loutre sont les anciens, ceux de la vieille manière et leurs outils sont rudimentaires et peu coûteux quand on les compare à ceux des nouveaux bûcherons, ceux qui sont mécanisés. Car maintenant, la coupe du bois est très mécanisée et qui la pratiquent se rapprochent plus des techniciens que des bûcherons tels que nous les imaginons la plupart du temps.

Cette mécanisation est-elle un progrès? Rien n'est moins sûr. Même mise de côté les coupes à blanc qui découlent presque nécessairement de l'utilisation de machines énormes (la plus perfectionnée, la Koering, pèse au-delà de 100,000 livres), l'utilisation d'une machinerie de plus en plus sophistiquée, si elle permet d'augmenter la production tout en diminuant la main-d'œuvre, si elle permet d'augmenter les revenus des travailleurs (les travailleurs forestiers mécanisés peuvent se faire plus de \$100 par jour), cette mécanisation, donc, emprisonne le "bûcheron" dans un piège d'endettement alimenté par l'ambition de s'en sortir, de devenir plus riche, d'être plus fin que les autres.

La mécanisation et l'endettement

Car ces machines dispendieuses, c'est la compagnie qui les vend aux bûcherons et qui finance l'achat si nécessaire. Ces machines, évidemment, sont très dispendieuses, de \$60,000 pour la plus simple à \$270,000 pour la plus sophistiquée, sans compter les frais d'entretien qui sont immenses pour ces énormes jouets. Ainsi saisis à la gorge, ces travailleurs se lancent dans une course à la production à tout prix. On comprend, dans ce contexte (bas salaires des uns, endettement des autres) que les forestiers de La Mauricie revendiquent, dans la présente ronde de négociation avec la CIP, un salaire à l'heure et non plus à la tâche. Une consultation sur la totalité de la limite a démontré que plus de 85% des travailleurs à la tâche appuient cette revendication.

Les négociations

Les autres points sur lesquels les travailleurs entendent bien obtenir gain de cause dans leurs négociations avec la CIP concernent les salaires et la sécurité-santé sur les chantiers.

Sur ce dernier point, il est évident que le fait de travailler à la course, toujours, est la cause d'un grand nombre d'accidents. Mais la compagnie, de ça, s'en fout. Les forestiers sont bien conscients qu'il va leur falloir, cette fois-ci, forcer. Comme disait un vieux bûcheron: "Il faut voir la réalité où elle est: on est dans la misère!"

La compagnie internationale de papier

De cette compagnie de papier, même si elle est une des plus grosses au Canada, on ne sait à peu près rien hormis ce qu'elle veut bien nous dire. Cela est dû au fait qu'il s'agit d'une division canadienne de la multinationale américaine International Paper et par le fait même une compagnie privée.

Si on connaît peu l'aspect financier de la CIP, on connaît ses activités et sa mentalité. On sait que la Compagnie Internationale de Papier est parmi celles qui ont le plus résisté à la syndicalisation des travailleurs forestiers dans les années '60. Elle est aussi la seule des compagnies de papier à avoir refusé d'accorder l'indexation des salaires à ses employés lors de la ronde de négociation de 1973. Elle est de plus très dure dans l'application des conventions collectives et a beaucoup à apprendre en matière de sécurité, notamment. Ainsi, elle a été condamnée il y a peu de temps à \$57,000 d'amendes pour avoir caché plus de 1,100 accidents sur une période de 5 ans. Il n'est donc pas étonnant qu'une des principales revendications des travailleurs forestiers touche la sécurité-santé et plus particulièrement l'engagement d'une infirmière à chaque camp.

Les moulins de Gatineau, La Tuque, Trois-Rivières, Hawkesbury et Dalhousie ont été touchés par la grève en 1973.

La limite forestière exploitée par la CIP couvre un territoire qui va de Shawinigan à l'Abitibi, s'étendant en pratique sur tout le bassin hydrologique de la rivière St-Maurice puisque la CIP, comme bien d'autres compagnies de papier au Québec, se sert de nos rivières pour le transport du bois. Dans le cas de la division forestière de la St-Maurice, il s'agit d'alimenter les moulins de La Tuque et de Trois-Rivières. Plus de 1,400,000 cordes de bois sont nécessaires à cette fin et si les forestiers furent déjà 5,000 pour remplir cette tâche, il en reste à peine aujourd'hui plus de 1,000. En fait, ce n'est pas la production qui a baissé mais la mécanisation qui a augmenté, éliminant ainsi la majorité des bûcherons.

Le camp le plus rapproché de La Tuque se situe à 80 milles alors que le plus éloigné est à 200 milles.

Les installations de la CIP au Québec:

• **des moulins à papier journal à Gatineau** (production de 523,000 tonnes en 1977) et à **Trois-Rivières** (362,000 tonnes en 1977) au Québec, mais aussi à **Hawkesbury** (Ontario) et à **Dalhousie** (Nouveau-Brunswick), tous deux sur la frontière du Québec et s'alimentant en grande partie de bois provenant du Québec.

• **des moulins produisant de la pâte Kraft** blanche ou semi-blancie à **La Tuque** (production de 542,000 tonnes en 1976) et à **Matane**. Cette pâte est utilisée pour la fabrication d'emballages de carton, pintes de lait, etc.

• **des usines:** celle de **Pointe-aux-Trembles** qui fabrique des emballages et la compagnie **Commercial Alcohols** qui met en marché des alcools de bois et autres dérivés du bois.

Le maraudage du Syndicat canadien du papier

L'automne dernier, le Syndicat Canadien des travailleurs du papier est monté sur la limite. Son argumentation: "Nous sommes 55,000, rien que des travailleurs d'une même industrie... Chez nous, pas de promiscuité avec les travailleurs des autres secteurs, construction, hôpitaux, enseignants...", oubliant de dire qu'ils sont affiliés du CTC au Canada et de la FTQ au Québec. La réponse du syndicat CSN, ce fut de comparer les conventions négociées par le Syndicat Canadien avec celles négociées par la CSN, de même que la qualité des services offerts par le syndicat CSN ainsi que l'existence du fonds de grève. Le vote a eu lieu. Sur une possibilité de 665 travailleurs, 585 ont voté: la CSN a récolté 470 votes, le Syndicat Canadien 102. 13 votes furent déclarés nuls.

Déjà en 1969, le Syndicat des travailleurs en forêt de La Mauricie (CSN) avait rejeté le syndicat américain. Après ce maraudage du Syndicat Canadien, d'ailleurs, on ne voit pas très bien la différence qu'il peut bien y avoir entre les deux.

L'ÉCOLE DE LA SOLIDARITÉ

Le voyage de Norbert

Ancien bûcheron lui-même, dont ce fut le premier métier à l'âge où aujourd'hui les enfants sont encore à la polyvalente, le président de la CSN ne pouvait pas manquer d'aller rendre visite aux travailleurs forestiers de la limite St-Maurice, surtout après que ceux-ci eurent confirmé par vote le maintien de leur affiliation syndicale à la CSN.

Une semaine durant, d'un camp à l'autre, sur les routes de terre de la compagnie Norbert Rodrigue a visité les camps de Wolf, Windigo, Cooper, Lac Elaine, Jean-Pierre et La Loutre. Un voyage d'un millier de milles, entrecoupé de voyages de pêche, d'assemblées générales dans chaque camp, de repas avec les forestiers, de discussions avec les militants.

Dans chaque camp visité, Norbert Rodrigue s'adressait à l'assemblée générale.

"Je fais le tour de la limite pour vous rencontrer et vous dire que je suis un gars ordinaire comme vous autres. Je suis un travailleur syndiqué et mon école, la meilleure, fut celle de la solidarité. Et puis il y a 24 ans exactement, je bûchais moi aussi, à la Casey, pas loin d'ici. Ce fut mon premier travail... Le syndicalisme, c'est la seule façon pour les ouvriers de s'en sortir. C'est pourquoi la négociation est importante: c'est une occasion que vous devez saisir pour imposer le respect à la CIP, une compagnie qui exploite nos forêts dans le seul but de faire des profits. Dans ce sens, vos trois revendications principales, élimination du travail à forfait, sécurité-santé au travail ainsi que de meilleurs salaires sont pleinement justifiées et la CSN vous appuie à 100%... La CSN, on la connaît par diverses sources et ses sources n'ont pas toujours pour but de flatter notre mouvement. Ce que nous on peut dire par contre là-dessus, c'est que la CSN c'est la meilleure organisation syndicale au Québec, une organisation entièrement au service de ses membres... Nous autres on est convaincus que c'est ensemble que les travailleurs vont passer au travers!"

les conflits

(en date du 25 août 1978)

34 grèves en cours pour environ 2,157 grévistes

SUD-OUEST QUEBECOIS

• Travailleurs des cinémas du Sud-Ouest (Communications) (nouveau syndicat) - 26 travailleurs en grève depuis le 4 février 1977.

JOLIETTE

• Employés de la Ferme St-Norbert (Commerce) (nouveau syndicat) - Trois travailleurs en grève depuis le 13 janvier 1978.

LAURENTIDES

• Travailleurs de Commonwealth Plywood (Bâtiment) (nouveau syndicat) - 220 travailleurs en grève depuis le 19 septembre 1977.

MONTREAL

• Employés d'Uniroyal-Anjou (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974.

• Radio CJMS (Communications) (nouveau syndicat) - 65 travailleurs en grève depuis le 26 janvier 1977.

• Pavillon Charlevoix-Boyer (Affaires Sociales) - 103 travailleurs en lock-out depuis le 31 janvier 1978.

• Employés de Radio-Québec (Communications) - 230 travailleurs en lock-out depuis le 1er mars 1978.

• Employés d'Octo-Nordic (Métallurgie) - 40 travailleurs en grève depuis le 31 mars 1978.

• Produits Nacan (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 47 travailleurs en grève depuis le 23 juin 1978.

NORD-OUEST QUEBECOIS

• Syndicat des travailleurs forestiers du N.-O. Québécois, section mesureurs et assistants-mesureurs (Papier et Forêt) - 14 travailleurs en grève depuis le 10 août 1978.

QUEBEC

• Union des employés du centre récréatif (Services Publics) (nouveau syndicat) - 100 travailleurs en grève depuis le 14 avril 1978.

• Employés de cafétérias et tabagies (Commerce) (nouveau syndicat) - 50 travailleurs en grève depuis le 5 mai 1978.

• Travailleurs de Rexfor Côte-du-Sud (Papier et Forêt) - 225 travailleurs en grève rotative depuis le 31 juillet 1978.

BAS ST-LAURENT

• Transport Dumont, Rivière-du-Loup (Services Publics) - 30 travailleurs en lock-out depuis le 28 décembre 1976.

• Employés des produits laitiers du Bas St-Laurent (Commerce) - 145 travailleurs en lock-out depuis le 16 juillet 1978.

• Employés des produits laitiers d'Amqui (Commerce) - 24 travailleurs en lock-out depuis le 16 juillet 1978.

SAGUENAY / LAC ST-JEAN

• Employés de C.B.L. (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 22 travailleurs en grève depuis le 11 juillet 1978.

• Commis-comptables d'Alma / Continental (Commerce) - 30 travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

• Employés de commerce de La Baie des Ha! Ha! / Continental (Commerce) - six travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

• Employés de commerce des magasins de Chicoutimi / Continental (Commerce) - 12 travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

• Employés de commerce de Dolbeau-Mistassini / Continental (Commerce) - 41 travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

• Employés de commerce et de bureau du Comté de Lapointe / Continental (Commerce) - 11 travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

• Employés de Commerce de Roberval et St-Félicien / Continental (Commerce) - 39 travailleurs en grève depuis le 18 juillet 1978.

SHERBROOKE

• Radio CJRS (Communications) (nouveau syndicat) - 18 travailleurs en grève depuis le 26 janvier 1977.

• Employés des Produits Lionel (Bâtiments) - 72 travailleurs en grève depuis le 17 avril 1978.

SOREL

• Camions à Incendie Pierreville (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 75 travailleurs en grève depuis le 19 mai 1976.

RICHELIEU / YAMASKA

• Travailleurs des boissons gazeuses de St-Hyacinthe (Commerce) - 28 travailleurs en grève depuis le 10 juillet 1978.

ST-JEAN

• Accessoires électriques CEGELEC (Métallurgie) - 70 travailleurs en lock-out depuis le 20 juin 1978.

THETFORD MINES

• Syndicat des Imprimeurs de Thetford Mines (non-fédéré) - 13 travailleurs en grève depuis le 31 juillet 1978.

TROIS-RIVIERES

• Information de La Mauricie CJTR (Communications) (nouveau syndicat) - 20 travailleurs en grève depuis le 3 février 1978.

• Employés de Valco Métal (Bâtiment) - 13 travailleurs en grève depuis le 3 août 1977.

VICTORIAVILLE

• Employés de Mobilier HPL (Bâtiment) (nouveau syndicat) - 70 travailleurs en grève depuis le 12 juin 1978.

SEPT-ILES

• Employés de commerce de la Côte-Nord / Continental Port-Cartier (Commerce) - 30 travailleurs en grève depuis le 11 août 1978.

Non-affilié à un conseil central

• Agents de sécurité de la municipalité de la Baie James (nouveau syndicat) - 180 travailleurs en grève depuis le 29 août 1978.

lock-out à la Coopérative agricole du Bas St-Laurent DRÔLE DE COOPÉRATIVE!

En lock-out depuis le 15 juillet dernier, les 170 employés de la Coopérative agricole du Bas St-Laurent ont nettement l'impression d'être victimes d'un chantage patronal. Le négociateur patronal leur a à peu près dit: "Voici ce qu'on vous offre et on vous met en lock-out pour que vous ayez tout le temps d'y réfléchir." En fait, du point de vue monétaire, la Coopérative offre de faire disparaître la clause d'indexation et même de déduire l'indexation de cette année de la nouvelle augmentation.

Les grosses "coopératives"

La Coopérative agricole du Bas St-Laurent est la deuxième plus grosse coopérative au Québec, après celle de Granby

(Crino, fromages Kraft...). La coop du Bas St-Laurent est en pleine expansion, achetant d'autres usines et des grosses. Elle a même pris le contrôle, il y a peu de temps, de la Laiterie Laval, une importante laiterie de Québec, à la suite d'une lutte farouche entre plusieurs acheteurs éventuels.

C'est d'ailleurs ces liens entre ces entreprises (BSL, Laval, Granby) qui rendent possible le lock-out pour la compagnie, pardon, la coopérative. Elle utilise en masse les services de Granby et de Laval pour remplacer ses employés en lock-out.

Violences policières

Les syndiqués de la coop du Bas St-Laurent se sont de plus

plaints de la violence policière, en particulier de quatre policiers de la SQ (Marc Simard, Laval Turcotte, ainsi que les agents Bouchard et Harton de Québec) qui ont attaqué un policier, l'ont battu et ont menacé le seul témoin de l'incident de représailles ("...on redescend de Québec pis on te tire et on t'enterre...") s'il en parlait à d'autres.

Boycottage

Devant une telle situation, les 170 lock-outés demandent aux travailleurs de boycotter les produits de la Coopérative Fédérée, de la Laiterie Laval, les produits Québec-Lait, Québec, Crino et les fromages Kraft qui sont fabriqués par la Coopérative agricole de Granby.

le conflit à Radio-Mutuel

VERS UNE PREMIÈRE CONVENTION IMPOSÉE?

Nous saurons très bientôt, si ce n'est déjà fait lorsque vous lirez ces lignes, si le Conseil Canadien des Relations de Travail imposera ou non une première convention collective entre le réseau Radiomutuel et les travailleurs de ses stations de Montréal (CJMS), Trois-Rivières (CJTR) et Sherbrooke (CJRS), qui sont en grève de reconnaissance syndicale depuis plus de 19 mois maintenant.

L'anti-syndicaliste notoire et boss de Radiomutuel, Donat Bazinet, ne se compte sûrement pas pour battu et s'il n'a pas réussi à empêcher le CCRT de siéger comme il l'aurait bien voulu, on peut s'attendre à le voir mettre ses dernières énergies dans la bataille si jamais la décision du CCRT lui est défavorable.

Un boss en folie

Ce qui n'empêche pas les boss de Radiomutuel de continuer activement leur travail anti-syndical de petits bandits. A Trois-Rivières, où la police a depuis longtemps une réputation douteuse et où la petite pègre fleurit (ça marche souvent ensemble), un gréviste s'est fait battre dans sa propre maison par trois fiers-à-bras, surtout au visage, et la police, qui est tout près, a mis plus de dix minutes à porter secours... Trop tard, évidemment.

La police de Trois-Rivières doit commencer à craindre que les journalistes de CJTR reviennent sur les ondes.

Piquetage devant les McDonald's

Pendant ce temps, un peu partout au Québec, des manifestations de boycottage se déroulent devant les restaurants McDonald's, qui continuent à Radiomutuel.



Radio-Québec LABONTÉ À HOLLYWOOD

Suite au portrait de Yves Labonté dans l'édition d'été du Journal Le Travail, où il avait été élu "boss du mois", quelqu'un a jugé qu'un homme de cette stature, aussi célèbre, ne pouvait plus végéter dans ses bureaux de l'Est montréalais et qu'il était mûr pour accéder à de plus hauts sommets. Il a donc été nommé à la délégation du Québec à Hollywood, enfin presque, à Los Angeles.

Son remplaçant à Radio-Québec n'a cependant pas encore été nommé officiellement, ce qui n'aide pas à un règlement. Les négociations ont quand même repris en juillet, en comité restreint cette fois, mais les négociateurs syndicaux ont rapidement réalisé que Radio-Québec veut toujours leur faire accepter des offres à la baisse, notamment sur les salaires et certaines conditions de travail.

Les 230 lock-outés de Radio-Québec demandent donc l'appui de tout le mouvement par l'envoi au ministre de la Fonction Publique De Belleval, des télégrammes exigeant le règlement immédiat du conflit (copies à Radio-Québec et à la CSN/secrétariat d'action politique) ainsi que par le don du \$10 de solidarité au S.G.E.R.Q., 2427 rue Ste-Catherine est, Montréal.

dernière heure On l'a!

Le Conseil canadien de relation de travail (CCRT) a enfin décidé d'imposer une première convention collective à Radiomutuel, faisant ainsi perdre la face, c'est le moins que l'on puisse dire, au boss de CJMS, Donat Bazinet. Le CCRT consacre donc la victoire des travailleurs de Radiomutuel, en grève depuis plus de 19 mois, face à l'un des employeurs les plus anti-syndicaux qu'on aie vu au Québec. Un point noir, cependant: les travailleurs de CJRP (Radio-mutuel/Québec), syndiqués à la FTQ, ne sont pas couverts par cette imposition.

à l'hôpital Général de Sorel

L'ADMINISTRATION NE BOUSCULERA PLUS LES EMPLOYÉS

Le conflit qui sévissait depuis le 8 mai 1978 à l'hôpital général de Sorel est réglé. Ce conflit aura duré neuf semaines exactement.

Le syndicat a obtenu gain de cause sur les revendications qui étaient à l'origine du conflit, à savoir: le retrait d'une mesure disciplinaire imposée injustement à une employée du service alimentaire et la garantie que la répartition des tâches en vigueur depuis la réorganisation de ce service ne sera pas arbitrairement modifiée.

Rappelons que le conflit avait été déclenché par l'imposition d'une mesure disciplinaire à une aide en alimentation possédant 12 ans d'ancienneté et un dossier disciplinaire intact. La mesure disciplinaire, qui devait prendre effet le 8 mai 1978, date du déclenchement du conflit, consistait en une modification radicale des tâches appartenant à cette employée depuis plus d'un an et demi, suite à certains reproches injustifiés.

Quant au protocole de retour au travail, il prévoit le retrait de toute procédure intentée contre le syndicat et ses représentants, dont une poursuite en outrage au tribunal visant les 5 membres de l'exécutif syndical.

L'entente de règlement et le protocole de retour au travail ont été acceptés vendredi le 7 juillet, en assemblée générale par un vote de 73.4 pour cent.

Claude-André Tremblay,

Chez Leco, à Ville St-Laurent

LES TRAVAILLEURS L'EMPORTENT

Le conflit de travail aux industries Leco, qui avait débuté le 28 mars dernier, a pris fin le 17 août par la signature d'un protocole de retour au travail entériné en assemblée générale par 80 o/o des membres du syndicat.

Ce protocole de retour au travail prévoyait la reprise des activités dès le lundi suivant de même que la renonciation de la part de la compagnie à la poursuite en dommages et intérêts soulevée contre le syndicat suite à un arrêt de travail le 14 octobre 1977 dans le cadre de la campagne entreprise par la CSN contre le contrôle des salaires.

Les parties s'étaient entendues une semaine plus tôt sur les termes d'une convention collective d'une durée de 3 ans, rétroactive au 1er décembre 1977, et qui prévoit des augmentations de salaires de 9% pour la 1ère année et de 7% pour chacune des 2 autres années, de même que l'indexation complète des salaires au coût de la vie après un plancher de 7% pour les 2 premières années et de 6% pour la 3ième année de la convention.

L'entente permet également aux 55 travailleurs de la compagnie Leco, de bénéficier de congés de maladie payés par la compagnie pour la période d'attente non-couverte par la police d'assurance collective, et de 4 semaines de vacances payées après 10 ans de service.

Les travailleurs de la compagnie Leco, qui se spécialise dans la fabrication de polythène, sont membres d'un syndicat affilié à la fédération de la métallurgie de la CSN.

Reynald Bourque

chez Ventilateur Victoria à Victoriaville

SÉCURITÉ D'EMPLOI ET SÉCURITÉ-SANTÉ

Le 8 juillet dernier, après une grève de cinq semaines, les 73 travailleurs du syndicat des salariés de Ventilateurs Victoriaville (CSN), ont accepté dans une proportion de 68 pour cent les dernières offres de la compagnie pour un contrat de deux ans.

Le syndicat a fait des gains importants au niveau de la sécurité d'emploi avec une clause empêchant les sous-contrats afin de garantir les emplois des travailleurs.

Des gains furent marqués au niveau du droit à la sécurité-santé avec une clause qui donne le droit pour le travailleur de refuser sans perte de salaire, de droit et de bénéfices, d'exécuter des travaux dangereux pour sa santé-sécurité. De plus, au niveau salarial, une prime pour le travail extérieur a été obtenue de même que des augmentations de 50 cents pour un contrat de deux ans avec une formule d'indexation (de .01 cent par 0.3 de l'indice des prix à la consommation) intégrée aux salaires à tous les trois mois. Cela fait donc au retour au travail une moyenne de salaire de \$7.32 l'heure.

C'est grâce à l'unité et à la détermination des travailleurs de Ventilateurs Victoriaville, ainsi que l'appui des travailleurs de la région que nous avons pu obtenir des gains au niveau de la sécurité d'emploi et la sécurité-santé.

Michel Dumont
Syndicat des salariés
de Ventilateurs Victoria

à St-Marc-des-Carières

LES QUATRE CARRIÈRES RÈGENT

Réunis dans un même syndicat, les 60 travailleurs des carrières Savard, Langlois, St-Marc et des mines Reed, de St-Marc des Carrières, ont eu gain de cause dans leur réouverture de convention sur la clause des salaires.

Réunis en assemblée générale le 26 juillet dernier, ils ont accepté le nouveau contrat dans une proportion de 80 pour cent. Ils auront deux augmentations de \$0.30 l'heure chacune les 1er juin 1978 et 1er septembre 1978. Ils auront droit, de plus, à un congé mobile additionnel.

à Sani-Mobile de St-David

36 HEURES POUR RÉGLER

Le 16 août dernier, les 32 travailleurs de Sani-Mobile ont signé la convention collective qu'ils avaient acceptée dix jours auparavant.

Il a cependant fallu un débrayage de 36 heures, le négociateur patronal ayant "oublié" d'inclure dans le contrat six clauses-clé. Cet oubli réparé, les travailleurs en ont profité pour régler 17 griefs et se faire payer le débrayage.

Entre autres, les travailleurs de Sani-Mobile ont obtenu deux libérations payées pour la négociation, 11 congés payés et un douzième pour la deuxième année du contrat, une clause de sécurité rafferme, six jours par année de congés de maladie (cumulatifs), une augmentation de salaires de \$1.70, une prime de nuit de \$0.25 ainsi qu'une prime de déplacement. Le contrat signé est valide pour deux ans.

à la Vickers de Montréal

UNE SUSPENSION RÉGLÉE

Pour faire lever la suspension d'un délégué syndical, l'assemblée générale de la division industrielle de la Vickers a décidé, vers la mi-août, d'arrêter le travail dès le lendemain.

Le lendemain matin, les travailleurs des shops 2 et 7 ont tous poinçonné leurs cartes et changé leurs vêtements. Mais une fois rendu à leur poste de travail, ils se sont tous assis, refusant de commencer leur ouvrage. La décision syndicale a été suivie à 100%.

Les grands boss ont fait le tour de l'usine, se plaignant que les travailleurs ne sont pas raisonnables, qu'il est mieux de faire un grief et que tout le monde doit travailler. "Levez la suspension tout de suite, pas question d'un grief qui traîne des mois" ont répondu les ouvriers. Un peu plus tard la compagnie a convoqué l'exécutif du syndicat à une réunion où les représentants patronaux ont offert un "arbitrage accéléré" (suspension de 6 mois au lieu de 8 et même 1 an!) Le syndicat refuse on règle tout de suite. Les contremaîtres ont ordonné aux ouvriers de travailler ou de retourner chez eux. "Pas question, on reste assis jusqu'à la victoire," ont-ils répondu.

Vers la fin de l'après-midi, la compagnie a convoqué Gaston Yale, président du syndicat et lui a remis la lettre pour régler le cas du délégué syndical. Par cette lutte, les travailleurs des shops 2 et 7 se rendent compte de leur force collective. Car c'est l'action directe, l'arrêt de travail qui a remporté la victoire. Ceci est une leçon importante durant les négociations surtout pendant une période de crise économique quand les compagnies et nos gouvernements grugent de plus en plus les droits des travailleurs.

(tiré du bulletin En Grève, Conseil Central de Montréal)

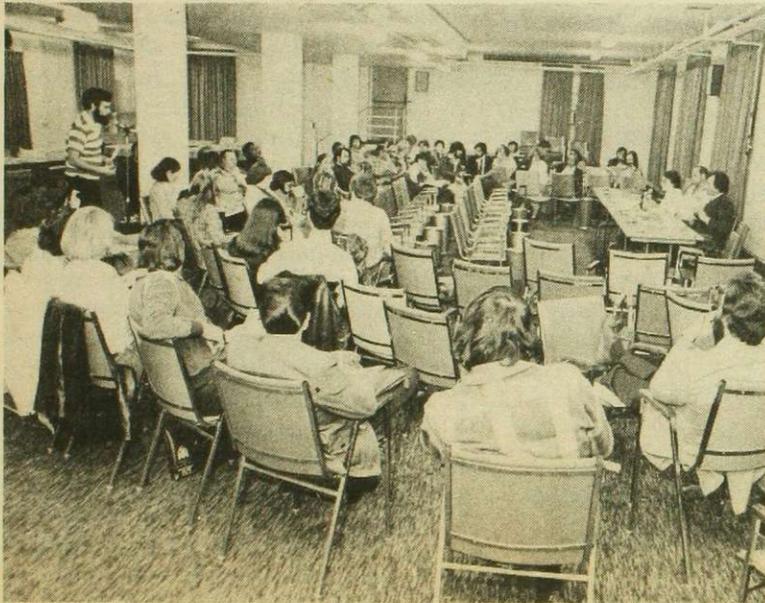
le secteur public CSN réaffirme son rôle social

REVENDIQUER

UN SALAIRE MINIMUM DÉCENT

Au cours des mois de mai et juin, les 90,000 syndiqués du secteur public CSN ont débattu des "orientations générales" de la politique salariale qui doivent inspirer leurs projets de convention collective pour la ronde des négociations 1978-79.

Outre les nécessaires résolutions portant sur l'indexation des salaires au coût de la vie "de façon à protéger en entier le pouvoir d'achat de chacun", les membres de la Fédération nationale des enseignants (FNEQ), de la Fédération des employés des services publics (FESP), de la Fédération des professionnels (FPSCQ), et ceux des Affaires sociales (FAS) ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le rôle social qu'ils remplissent depuis le début des années '70.



C'est pourquoi la clé de voûte de la politique salariale du secteur public doit être, comme en 1971-72 et en 1975-76, le salaire minimum décent. Les travailleurs des Cégeps, des commissions scolaires, des hôpitaux et centres d'accueil constatent en effet que leurs revendications pour un salaire minimum décent, lors des deux précédents Fronts communs, ont eu un effet certain pour le relèvement du salaire minimum légal.

Plus encore, les gains monétaires qu'ils ont réalisés pour eux-mêmes ont exercé une pression à la hausse sur l'ensemble des bas salaires payés dans le secteur privé.

Il s'agit donc de poursuivre ce rôle social qui répond par ailleurs aux besoins immédiats d'un grand nombre de travailleurs des secteurs public et parapublic qui reçoivent pour leur travail, encore aujourd'hui, un salaire inacceptablement bas.

Tout au long de ces débats, les travailleurs du secteur public CSN ont souligné aussi comment c'est précisément ce rôle social de leurs revendications qui fait l'objet de l'offensive des patrons du secteur privé, tant québécois qu'étranger.

Les patrons s'opposent

Ici comme ailleurs, pilotés par les multinationales qui jouent les pays les uns contre les autres, les patrons visent en

effet une baisse généralisée des salaires réels (dont le salaire minimum légal) de façon, disent leurs haut-parleurs, à rendre "nos" produits plus concurrentiels sur les marchés internationaux et à attirer les capitaux étrangers qui vont là où le taux de profit est le plus élevé.

Ainsi, l'hiver dernier, le gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements des provinces canadiennes, dont celui du Parti québécois, se sont entendus officiellement, lors d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, pour s'aligner sur ces volontés de l'entreprise privée.

Plus récemment, par exemple, le gouvernement du Québec, revenant ainsi sur la parole donnée en 1977, décidait de ne pas indexer complètement le salaire minimum légal, ce qui a pour effet de diminuer le pouvoir d'achat réel des travailleurs condamnés à ne recevoir pour leur travail que ce revenu de simple survie.

Plus récemment encore, le premier ministre Trudeau réaffirmait avec grande solennité sa volonté de réprimer avec force les revendications des syndiqués du secteur public.

Des objectifs sociaux

Par les temps qui courent, notent les travailleurs du secteur public CSN, les patrons et les media s'entendent pour crier sur tous les toits qu'il n'y a pas de pire calamité que

les objectifs sociaux des syndiqués du secteur public. Et ils ont raison de les craindre: rien n'a aussi bien réussi depuis le début des années '70 à démontrer l'incapacité du système défendu par les patrons à atteindre des objectifs sociaux et à garantir la satisfaction des besoins des travailleurs.

Raison de plus, ont conclu les travailleurs CSN pour revenir à la charge.

C'est ainsi que les assemblées syndicales ont opté pour accorder la priorité à la demande d'un salaire minimum. Et la formule choisie pour la rédaction de cette demande offre l'avantage de provoquer une très forte réduction des écarts de salaires entre les bas et les hauts salariés, conformément à la politique salariale générale de la CSN, par suite de l'importante hausse de salaire exigée pour les bas salariés.

Par ailleurs, cette demandée a été assortie d'autres exigences qui cherchent à empêcher que cet éventuel salaire minimum décent devienne prétexte à augmenter la charge de travail et à maintenir des conditions de travail inacceptables pour la sécurité ou la santé des travailleurs.

Par exemple: "Que le salaire minimum décent soit exigé pour une semaine de travail de 35 heures..."

Ou encore: "Que la semaine normale de travail garantisse un salaire minimum décent tel que travailler en temps supplémentaire ne soit plus indispensable pour boucler son budget".

Reste maintenant d'ici le mois de décembre, à mettre des chiffres sur "les orientations générales" et à bâtir en conséquence les échelles de salaire souhaitées et souhaitables: un travail qui s'est amorcé au cours de l'été, au niveau de comités techniques, dans chacune des quatre fédérations et qui doit se poursuivre tout au cours de l'automne dans chacune des assemblées syndicales.

François Demers

N.B.: Le détail des "orientations générales" adoptées ce printemps est contenu dans le bulletin de liaison no 8 du secteur public CSN, document disponible au secrétariat de chacune des quatre fédérations ou au CCNSP (Comité de coordination des négociations dans le secteur public), 1001 St-Denis, Montréal.

★ le boss du mois ★

WILLIAM P. CAINE

de la Commonwealth Plywood

Le dernier "boss du mois", Yves Labonté, PDG de Radio-Québec, a su tirer profits de tous les honneurs découlant de cette tribune et s'est déniché une fiole sous le soleil de Californie. Nous en souhaitons tout autant à l'heureux gagnant de ce mois-ci, W.P. Caine, propriétaire de la Commonwealth Plywood of Ste-Therese, P.Q.

Le vrai nom de William P. Caine, c'est William P. Caine Junior. Avant lui, son papa, William P. Caine Senior, avait préparé le terrain à ce grand homme. En 1966, quand le p'tit Caine se retrouva seul à la barre de la Commonwealth Plywood, il se fit un devoir de faire oublier que son papa était né avant lui.

W.P. Caine, B. Eng. et MBA, a fait ses études à l'Université McGill. Dans le cahier de photos de graduations de l'Université McGill, alors que tous les étudiants écrivaient sous leur photo un poème à la gloire du bon vin ou de leurs oreilles décollées, le p'tit Caine commence déjà à se distinguer en écrivant la formule: $F = MA$ (Force égale masse multiplié par accélération). Eh, oui! Le p'tit Caine a le sens des affrontements.

Sur les bureaucrates syndicaux

"Nous apprenons, par la voie des journaux, que les hauts fonctionnaires de la Centrale syndicale n'approuvent pas la décision majoritaire prise par le syndicat des travailleurs de la Commonwealth Plywood (CSN) de signer une convention collective et de reprendre le travail. Il s'agirait donc d'un différend entre la base et l'exécutif de la Grande Centrale".

(lettre à Marc-André Bédard, le 21 octobre 1977)

Son sens de la publicité

Lors du feu qui a ravagé des entrepôts de la Plywood,



le p'tit Caine a été vu plantant une pancarte de la CSN dans un banc de neige, histoire de faire courir des rumeurs sur l'origine du sinistre. Quel garnement ce coquin de Caine!

L'alcool pour premiers soins à l'usine

A un cameraman qui demande si la pharmacie de l'usine a de l'alcool afin de nettoyer sa lentille, Caine lui dit non, mais se reprend aussitôt en lui demandant si du scotch ferait l'affaire!

La démocratie

A un journaliste qui lui demande si l'union des rembourreurs est démocratique, il répond: "Dém... je ne comprends pas! Dém...?"

ROBERT GAULIN ÉLU PRÉSIDENT

Parlant devant les 800 délégués à la clôture du 26^{ième} Congrès de la CEQ, le nouveau président, Robert Gaulin, a longuement insisté sur la nécessité pour les délégués de chercher à se rallier à des consensus, lesquels, à travers les divergences de chaque groupe, vont réussir à entraîner l'action.

"En d'autres termes, a-t-il dit, il nous faut découvrir le consensus qui va rallier la majorité et ensuite entraîner l'action. Car une organisation syndicale, et à plus forte raison une organisation syndicale de masse, doit se rallier à des orientations communes."

Quatre grands débats

Ce congrès a débattu de quatre grands sujets, soit le front commun de négociation, l'unité syndicale, une proposition d'école et enfin la question nationale. Des orien-

tations ont été prises sur ces quatre points, des orientations qui ressemblent assez à ce qui s'est voté au Congrès de la CSN, y compris le congrès spécial sur la ques-

tion nationale. Sur chaque point, cependant, le Congrès recommande d'aller consulter les membres avant de bâtir une position définitive de centrale.

POUR UNE ÉCOLE DE MASSE À PARTIR MAINTENANT

proposition d'école

1	4	6	8	11	14	16	18	21
2	5	7	9	12	15	17	19	22
3			10	13			20	

UN PROJET central de l'enseignement du Québec

UNE AUGMENTATION DE 11 %

Au cours d'une rencontre, tenue le 3 août 1978 entre des représentants du ministère des Affaires sociales et des représentants des 3 centrales CSN-FTQ-CEQ, confirmation fut faite que les calculs des nouveaux salaires, en accord avec les conventions collectives négociées par le front commun, est en cours et seront transmis aux institutions concernées dans les deux semaines suivantes.

Ainsi l'augmentation de 6 pour cent reçue depuis le 1er juillet 1978 sera modifiée.

De fait, l'indice des prix à la consommation - l'I.P.I.C. - ayant augmenté de 9.2 pour cent de juin 1977 à juin 1978, l'augmentation réelle obtenue par le front commun sera de 11 pour cent au lieu de 6 pour cent à compter du 1er juillet 1978.

Ce calcul est fait sur les échelles de traitements et sur les taux horaires.

Ces nouveaux taux doivent être payés dans les 3 mois suivant la publication de l'indice de juin, donc avant la mi-octobre 1978.

NOEL LACAS
SECRETAIRE CCNSP

le gel du salaire minimum

UN DUR COUP

Après avoir indexé le salaire minimum au salaire moyen puis ensuite à l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement du Québec a décidé de laisser tomber en quelque sorte les plus démunis de la société en leur refusant une indexation qui aurait suivi l'augmentation du coût de la vie.

Le gouvernement aura beau essayer de faire croire qu'il a coupé la poire en deux, les travailleurs au salaire minimum savent maintenant qu'ils ont été les grands perdants, eux

qui il y a quelques mois encore, étaient au moins assurés de préserver leur pouvoir d'achat.

Selon le secrétaire-général de la CSN, M. Jean-Guy Morin, le gel de trois mois du salaire minimum apparaît comme une nouvelle capitulation devant le monde des affaires et non pas comme une mesure qui aura pour effet de promouvoir l'emploi ou relancer l'économie. Et le fait de refuser d'indexer ce salaire, donc d'appauvrir des travailleurs qui verront leur salaire

réel diminuer, n'est sûrement pas non plus une mesure qui sera appréciée par les travailleurs.

La CSN trouve aussi que cette hausse ne sera pas de nature à aider les 80,000 travailleurs de l'hôtellerie, un secteur dominé par des unions américaines qui maintiennent les travailleurs dans des conditions minimales de travail. "Nous allons continuer à réclamer \$4.50 l'heure comme salaire minimum", de déclarer le secrétaire-général de la CSN.

brèves

• **Les 70 travailleurs de l'Institut Ambor**, de Rosemère, se sont désaffiliés de la CSD pour passer à la CSN. C'est par une majorité écrasante que le transfert s'est effectué, les travailleurs reprochant à la CSD son manque de services. Avant d'être CSD, ce syndicat était affilié à la FTQ.

• **Les travailleurs de dix scieries du Lac St-Jean** se sont regroupés en comité régional. Ce front commun, qui compte 860 membres, a été formé en vue de la ronde de négociation de cet automne. Il publie un journal d'information intitulé **L'Enfer**.

• **Au Lac St-Jean**, toujours, la CSN vient de faire une percée dans le secteur des banques. En effet, le Conseil canadien des relations de travail a accordé en juillet dernier l'accréditation au syndicat CSN pour les employés de la BCN de la rue Sacré-Coeur à Alma. Treize autres succursales sont en instance d'accréditation dans cette même région.

• **Un agent double dans le syndicat du Québec Hilton:** telle est la découverte qu'a fait un avocat de la CSN lors d'auditions devant le tribunal du travail. Cet agent double, infiltré dans le syndicat CSN, avait pour tâche de pousser les travailleurs vers l'illégalité afin de permettre le congédiement du président du syndicat. D'ailleurs cinq employés furent congédiés, dont le président du syndicat et l'agent double. Inutile d'ajouter que dans son cas, il s'agit d'un "frame up". Membre du NAC Groupe Sécurité, cet agent de sécurité travaille maintenant à la compagnie Weston, comme "agent secret" encore. On connaît le conflit syndical qu'il y a eu à cette usine de Montréal l'hiver dernier.

livres

Pierre Graveline, **Prenons la parole!**, éditions Parti-Pris Ouvrier. 143 pages.

Ce livre de Pierre Graveline, qui a longtemps travaillé en information à la CSN ainsi qu'au conseil central de Montréal, s'avère un instrument précieux pour tous les militants qui veulent prendre en main, au niveau de leur conseil central, au niveau de leur syndicat, tout ce qui concerne la production et la diffusion de l'information. En plus de fournir une analyse du rôle du militant en information, **Prenons la parole!** énumère et explique comment se servir des media, comment fabriquer



nos propres media ainsi que l'importance de l'information en période de conflit.

Prenons la parole! est disponible au Service de l'information de la CSN, 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1 aux prix de \$3.00.

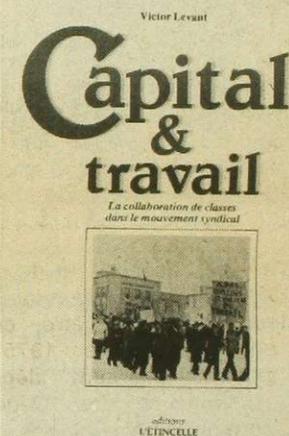
Victor Levant, **Capital et Travail**, éditions l'Étincelle. 350 pages.

Le sous-titre de ce livre, "la collaboration de classes dans le mouvement syndical", résume très bien son contenu. Victor Levant y retrace la naissance et le développement des syndicats de boutique, des syndicats collaborationnistes, sous l'impulsion du milliardaire américain John D. Rockefeller II et de son conseiller industriel, W. L. Mackenzie King, alors ministre du Travail canadien et futur premier ministre du Canada.

Capital et Travail démonte également le soutien idéologique qu'apporte le syndicalisme de boutique au capital et fait l'analyse des bases théoriques que lui ont donné Rockefeller et Mackenzie King. Victor Levant se livre aussi à

une analyse politique de la législation ouvrière au pays. Enfin, en annexes, l'auteur analyse le phénomène québécois de la Fédération Canadienne des Associations Indépendantes (FCAI), l'union de boutique mise sur pied par Lucien Tremblay.

Capital et Travail est disponible au service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H2X 3J1.



Les employés des buanderies communautaires

Les buanderies communautaires sont un premier pas dans la centralisation des services. Quel sera le suivant? La F.A.S. de Québec qui a été la première à être touchée, raconte dans le dernier numéro de la revue *Vie Ouvrière*, les luttes qu'elle a dû mener et les victoires qu'elle a remportées. D'autres régions, comme Hull et Montréal, sont aussi touchées par les projets de

buanderies communautaires. Les autres le seront tôt ou tard.

Dans les périodes de crise économique, la loi de la rentabilisation refait surface: on veut aujourd'hui rentabiliser les hôpitaux. Comme toujours, ce sont les petits travailleurs qui en font les frais.

On peut se procurer ce dossier intitulé: "**Les buanderies et leurs employés**" (\$1.00) en s'adressant à Dossiers Vie Ouvrière, 1201 rue Visitation, Montréal, H2L 3B5.

non aux logements de luxe NON À CHARLEBEC

Alors que les besoins de la population, les besoins du monde en général, sont dans les logements à prix moyens sinon modiques, voilà qu'à Québec les spéculateurs immobiliers veulent construire dans un quartier populaire, le quartier Saint-Jean-Baptiste, des tours à logements de luxe, des condominiums à \$55,000 l'unité. C'est le projet Charlebec, auquel s'opposent le comité de citoyens St-Gabriel, avec l'appui de la population du quartier, de nombreux syndicats et d'autres groupes populaires.

Ce groupe fait particulièrement appel aux ouvriers de la construction pour qu'ils se battent eux aussi pour la rénovation des logements existants ainsi que la construction de logements pour les travailleurs.

Le comité de citoyens
St-Gabriel
845, des Zouaves,
Québec, P.Q.

sécurité-santé

GAIN IMPORTANT CHEZ OGILVIE

Les travailleurs de la meunerie Ogilvie se sont vu confirmer une importante victoire dans le domaine de la sécurité-santé lorsqu'un arbitre s'est dit d'accord sur le fait que 26 d'entre eux avaient interrompu le travail parce qu'une machine du nouvel entrepôt, la pileuse semi-automatique, était dangereuse et que les hommes qui travaillaient autour risquaient d'être blessés à tout moment, ce qui était aussi très dur pour les nerfs.

Leur refus de travailler avait amené leur mise à pied ainsi que celle de nombreux autres camarades de travail.

Ogilvie Flour Mill doit maintenant payer tous les salaires dus.

malgré les jambettes LES FORESTIERS DE LA JACQUES-CARTIER SONT CSN

Malgré tous les coups bas dont ils ont été victimes pour les forcer à abandonner leur syndicat CSN, les 80 travailleurs forestiers de la Jacques-Cartier se sont vu confirmer leur affiliation CSN lorsque le commissaire-enquêteur Caron leur a remis leur accréditation, laquelle fait d'ailleurs suite à un vote que la CSN avait remporté à 72% contre un syndicat de boutique.

Voici d'ailleurs quelques détails de cette histoire.

Le syndicat des travailleurs forestiers de la Jacques-Cartier (CSN) regroupait des hommes qui travaillaient pour la Domtar. Mais en 1977, sous le coup de la révocation des concessions forestières, la concession de la Domtar sur la Jacques-Cartier est reprise par le gouvernement et remise à H.-C. Leduc, qui possède une scierie dans la région, à St-Emile.

Par ce transfert, les travailleurs perdent leur travail et leur syndicat. La CSN fait une requête pour qu'il soit admis qu'il s'agit simplement d'un changement de propriétaire, donc que les travailleurs conservent leur emploi, mais l'enquêteur gouvernemental déclare cette clause inapplicable. De même, le comité de reclassement suite à une fermeture est refusé parce qu'il s'agit d'emplois saisonniers.

Un nouveau syndicat

La CSN a donc entrepris l'organisation d'un nouveau syndicat avec les travailleurs de H.-C. Leduc et elle déposait majoritairement le 7 novembre 1977.

Aussitôt, cependant, un syndicat de boutique est fondé par Me Daniel Petit qui demande lui aussi l'accréditation. Les procédures durent tout l'hiver et c'est lors d'un vote en juillet que la CSN l'emporte à 72%.

Cependant, encore aujourd'hui, les représentants du syndicat de boutique continuent de se promener librement sur le chantier et tente de monter les travailleurs contre le syndicat CSN. Pendant ce temps, les représentants de la CSN ont de la difficulté à entrer sur la limite.

Les travailleurs disent même qu'il y a discrimination envers les travailleurs qui s'affichent trop CSN.

Les négociations doivent débuter en septembre.

pour les congé de maternité UNE ORDONNANCE DÉCEVANTE

Une vingtaine de groupes ont endossé un mémoire commun où ils déplorent le peu d'envergure du projet d'ordonnance de congé-maternité tel qu'énoncé par l'actuel gouvernement québécois.

On retrouve parmi ces groupes le comité inter-centrales de la condition féminine (CEQ-CSN-FTQ), l'association Au bas de l'échelle, la fédération des femmes du Québec et le regroupement des femmes solidaires.

Dans leur mémoire, elles déplorent avant tout qu'il ne s'agisse que d'un projet d'ordonnance dans le cadre de la loi du salaire minimum, c'est-à-dire qui sera difficilement applicable,

alors qu'il aurait pu s'agir d'une loi avec des sanctions plus sévères pour les contrevenants.

Le regroupement s'en est également pris aux omissions de l'ordonnance: l'indemnisation du congé, un congé payé pour le père, le congé parental. Il propose de plus de nombreuses modifications au projet: que tous les employeurs et toutes les travailleuses soient régis par l'ordonnance ou la loi; qu'avortement, fausse couche, adoption soient couverts, que le congé soit de 20 semaines, etc.

Le mémoire est disponible. Contactez Johanne Deschamps à (514) 288-7431 ou Nicole Boily à (514) 844-7049.

la caisse populaire de

lanoraie

392, rue notre-dame, c.p. 65
lanoraie, (berthier), qué.
JOK 1E0

folio 2713
date 03-08 1978

payez à l'ordre de

Confédération des syndicats nationaux \$ 85.00

quatre-vingt-cinq / 100 dollars

Agathe Agnes

⑆00023⑈15⑆

Son \$85 à la CSN - Certains ont retourné le \$85 de Chrétien (l'affaire de la taxe de vente) au gouvernement québécois. Un syndiqué de Lanoraie, cependant, a préféré l'envoyer, comme il le dit, "à une centrale qui défend les travailleurs plutôt qu'à un parti qui dit avoir des préjugés favorables pour les travailleurs". Ce \$85 a été versé au fonds de grève.

le Fédéral se trompe LES CHÔMEURS PAIENT

C'est un peu simpliste mais c'est exactement ça.

15.000 chômeurs au Canada, dont plus de 6.000 dans la seule région de Montréal, se voient présentement réclamer par la commission d'assurance-chômage des sommes d'argent variant de \$100 à \$900.

Des fraudeurs, pensez-vous? Non, simplement des chômeurs à qui la CAC, suite à une mauvai-

se programmation de l'ordinateur qui émet les chèques, a accordé six semaines supplémentaires de prestations.

Alors aujourd'hui, la CAC réclame individuellement à ces chômeurs de rembourser la somme intégralement. C'est la loi, disent-ils, d'autant plus large que la même loi prévoit que toute dette envers le chômage peut être an-

nulée si le remboursement occasionne une privation injustifiable. Cette clause, cependant, n'a jamais été appliquée.

C'est pourquoi le Mouvement Action-Chômage demande à tous les chômeurs touchés de se regrouper ensemble pour exiger l'annulation des remboursements.

Pour information: 845-4258.